



Les Entretiens de l' IRES

Un nouveau rendez-vous de débat,
trois fois par an, à partir d'éclairages
de travaux de l'Institut :
www.ires-fr.org

Histoire de noms

L'IRES s'est engagé activement dans la préparation de la célébration du centenaire du ministère du travail, en 2006. De la part d'un institut au service des organisations syndicales, c'est un acte significatif. La date de départ paraît lointaine, où, d'un côté, l'Etat « bourgeois » considérait le syndicalisme avec un regard protecteur et tutélaire et où, de l'autre, le syndicalisme « révolutionnaire » faisait sien l'idée du dépérissement à venir de l'Etat. Dans les décennies suivantes, les relations entre le syndicalisme et l'Etat sont devenues autrement complexes, comme le montre, dans sa présentation des initiatives en cours, Odile Join-Lambert, qui est la cheville ouvrière de la contribution de l'IRES. La reconnaissance de légitimité est devenue réciproque. La fin de l'histoire n'est pas dite: l'Etat et le syndicalisme sont aujourd'hui des réalités soumises à épreuve et ce ne sera pas sans implications sur le devenir de leurs relations.

L'histoire du ministère, c'est aussi celui de ses noms. Tout un chacun l'appelle « le ministère du travail ». Cette dénomination évite la mémorisation d'appellations changeantes au gré des réorganisations ministérielles et, surtout, évoque l'invariance d'une mission. Avec la création du ministère, le travail est devenu objet de l'action publique et a été soustrait à la seule loi d'airain des rapports de force privés. Mais les autres qualificatifs qui lui ont été accolés ne sont pas indifférents. A sa naissance, l'appellation « ministère du travail et de la prévoyance sociale » participait de cette conception tutélaire où il fallait éduquer les travailleurs à la gestion de leur avenir. Dans une période récente, la présence du terme de « solidarité », chargé de sens historique, a témoigné du poids des inquiétudes devant les disparités au sein de la société. Aujourd'hui, la présence de l'expression « cohésion sociale » se veut emblématique d'une orientation et porte la marque du langage communautaire.

Mais c'est une expression qui laisse songeur. Elle évoque une démarche « d'ingénierie » appliquée au champ social, qui semble encore manquer de clairs répondants dans les conceptions portées par les acteurs sociaux eux-mêmes. Cohésion sans prévoyance ni solidarité ne serait-elle que ruine du social ?

Jacky Fayolle

Elaborations et mises en œuvre de politiques du travail : le ministère du Travail et la société française au XX^e siècle

Dans la perspective de la célébration, en 2006, du centenaire de la création du ministère du Travail, le Comité d'Histoire des Administrations du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CHATEFP) a élaboré avec l'IRES un programme de recherche. Ce programme est soutenu par la Direction de l'animation de la recherche du ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité (DARES) et bénéficie de la participation de la Mission recherche de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

La question générale retenue pour ce programme – « le ministère du Travail dans ses interactions avec son environnement » – s'inscrit dans une problématique centrale pour le mouvement syndical : le syndicalisme et l'Etat au XX^e siècle. Cette question est d'ailleurs importante en ce qui concerne un autre événement dont le centenaire sera célébré la même année, la Charte d'Amiens de 1906. Le premier bilan des opérations lancées par le CHATEFP montre d'ailleurs que ce dernier sujet a retenu l'attention des chercheurs.

1. Un programme sur le ministère du Travail dans ses interactions avec la société

Dans la perspective du centenaire du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale en 2006, le CHATEFP et la DARES ont décidé d'encourager les recherches sur l'histoire des administrations du travail et de la protection sociale. Deux appels en direction des chercheurs ont été lancés en coopération étroite avec l'IRES : d'une part, un appel à projets de recherches et, d'autre part, un appel à communications pour le colloque du centenaire du ministère qui aura lieu en mai-juin 2006. Cet appel entend susciter des recherches pluridisciplinaires et comparatives susceptibles d'éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques dont le ministère du Travail a eu ou a encore la charge dans le champ du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la prévoyance sociale et (jusqu'en 1930) du logement social.

En effet, alors que des politiques européennes incitent à une certaine harmonisation des pratiques étatiques, la place et le rôle respectifs des États européens dans les relations du travail dans le passé restent mal connus. S'il existe des comparaisons internationales régulièrement actualisées sur la protection sociale proprement dite et des études sur l'intervention sociale des États – qui se sont mutuellement observés et jaugés dans ce domaine –, peu de travaux portent sur la création et le développement des ministères du travail étrangers, leur compétence, leur mode d'action et leur culture propre. En outre, alors qu'on s'interroge régulièrement sur les liens entre les politiques du ministère et les autres politiques publiques, la façon dont le domaine propre d'intervention du ministère du Travail s'est constitué et s'est recomposé au cours du XX^e siècle par ajout de nouvelles compétences, démembrement ou réorganisation de l'action des autres ministères, voire par « sous-traitance » dans le domaine public d'une partie de son action, n'a guère été traitée. Il était donc utile d'éclairer ce sujet par de nouvelles approches. L'élaboration et la mise en œuvre de politiques ministérielles ne relèvent pas seulement d'un processus décisionnel émanant du sommet de

l'Etat puis, décliné sur le « terrain », mais d'un entrelacs d'institutions, d'acteurs, de savoirs et de pratiques en interaction constante ou discontinue, et qui doivent être appréhendés en construisant des corpus attentifs aux échelles spatio-temporelles et aux groupes sociaux.

Le programme de recherche incite notamment les chercheurs à mettre à l'épreuve l'hypothèse trop classique d'une spécificité française, celle du comblement par l'Etat d'un vide de relations sociales qui aurait été engendré, depuis la Révolution française, par la faiblesse des corps intermédiaires. L'Etat, par la loi, la réglementation et les services de son ministère, a-t-il été contraint d'intervenir de façon permanente et importante, et a-t-il été constitué au fil du temps un cas unique en Europe ? Cette question s'inscrit dans l'histoire des relations entre le syndicalisme et l'Etat et le prolongement d'un texte fondateur pour le syndicalisme, la charte d'Amiens, adoptée la même année que la création officielle du ministère du Travail.

2. Le syndicalisme et l'Etat : une question toujours actuelle ?

En 1906, lorsque G. Clemenceau signe, le 25 octobre, un décret portant la création du ministère du Travail, inspiré par la pensée du parti radical, se réunit aussi le congrès de la CGT à Amiens, au cours duquel est votée la charte du même nom. Cette déclaration réaffirme l'indépendance du mouvement syndical vis-à-vis des partis politiques et marque la prééminence du syndicalisme révolutionnaire. Le parti radical a alors un programme social, convaincu qu'il revient à l'Etat d'intervenir pour protéger les plus faibles : G. Clemenceau annonce la création du ministère comme celui de la « réparation sociale » destiné à coordonner un « altruisme d'Etat ». Pour le parti radical, le syndicalisme est une bonne chose, à condition qu'il s'agisse d'un syndicalisme de proposition participant à l'éducation des ouvriers et à leur émancipation par un progrès graduel : cette conception va en 1906 à l'inverse de celle des syndicalistes.

Si le mot « Etat » n'est pas prononcé dans le texte de la charte d'Amiens, marqué par l'anarcho-syndicalisme, l'Etat est cependant bien présent en négatif : la révolution a pour but de supprimer l'Etat, « chien de garde de la bourgeoisie », en le remplaçant par la libre association des producteurs. Ce texte souligne ainsi la relation nécessaire entre l'Etat et le syndicalisme et dégage les différentes logiques qui sous-tendent cette relation : une logique d'affrontement (dominée par la représentation d'un syndicalisme contre l'Etat), une logique d'influence (gouvernée par la représentation d'un syndicalisme tourné vers l'Etat par laquelle les syndicats cherchent à peser de l'extérieur sur les choix politiques), une logique de partenariat (les syndicats acceptent de nouer un dialogue avec l'Etat à partir d'une position d'autonomie) et, enfin, une logique d'intégration (la représentation d'un syndicalisme dans l'Etat par laquelle les syndicats pénètrent au cœur même des structures étatiques). C'est dire que la relation du syndicalisme à l'Etat relève de logiques superposées au fil de l'histoire du syndicalisme et de l'évolution de l'Etat comme des strates successives qui s'imbriquent et interfèrent constamment d'un registre à un autre⁽¹⁾.

La relation entre le syndicalisme et l'Etat est donc plurielle, spécifiée par la configuration propre des divers syndicats, et l'Etat entretient des rapports relativement différenciés avec chacun d'entre eux : c'est aussi à cette question que le programme de recherche lancé par le ministère du Travail peut apporter des éléments de réponse. L'ouverture de l'Etat au syndicalisme s'est réalisée progressivement, en suivant un cheminement sinueux. Si certaines périodes de l'histoire sont à cet égard déjà bien connues,

d'autres le sont beaucoup moins, pour lesquelles il est important de restituer comment les espaces de possibilités se sont ouverts à certains moments (et pas uniquement, en France, à la Libération) et comment ils se sont refermés à d'autres. Il s'agit aussi de voir comment l'Etat et le ministère du Travail ont changé au contact du syndicalisme durant le XX^e siècle. En apparence, les pratiques de concertation ne modifient pas fondamentalement le schéma de communication traditionnel : l'Etat garde de bout en bout le contrôle d'un processus dont il prend l'initiative, choisit les participants et décide de l'aboutissement. Mais, l'entrecroisement des logiques d'affrontement, d'influence, de partenariat ou d'intégration produit pourtant un certain nombre d'effets spécifiques selon les périodes qui ne sont guère connus et qui peuvent mettre en question l'hypothèse d'une évolution du syndicalisme de plus en plus comme une institution, perdant son caractère de mouvement social.

3. Premier bilan du programme de recherche

Les chercheurs ont été invités par l'appel d'offre à inscrire leur projet dans une problématique générale comportant six axes de recherche : les relations avec les autres ministères et les organisations « périphériques », le ministère et les organisations syndicales et professionnelles, l'évolution du droit du travail (législatif, réglementaire et conventionnel), l'Etat local et les acteurs locaux, la contribution du ministère du Travail à la formation de « l'Etat-providence » et, enfin, les regards internationaux et les expériences étrangères. La commission scientifique du CHATEFP a retenu dix projets sur dix-neuf reçus. L'appel à proposition de communications pour le colloque a quant à lui recueilli plus d'une quarantaine de réponses.

Le premier projet retenu, sous la responsabilité scientifique de Jean-Luc Bodiguel et Jean-Pierre Le Crom (Droit et changement social, Nantes), porte sur le rôle de l'administration centrale du ministère du Travail et son évolution dans la fabrication du droit du travail (1918-1950). Il se propose de tester l'hypothèse selon laquelle « l'Etat est un acteur autonome dans le champ des relations du travail mais qu'il est impuissant s'il est seul ». Le deuxième projet porte sur la protection sociale des travailleurs migrants dans l'entre-deux-guerres et le rôle du ministère du Travail dans un environnement international (France-Italie-Royaume-Uni). Conduit sous la responsabilité scientifique de Paul-André Rosental (EHESS-CNRS), Caroline Douki (Université de Paris VIII) et David Feldman (Université de Londres), il vise à examiner l'attitude du ministère du Travail face à la couverture sociale des travailleurs migrants dans l'entre-deux-guerres.

Deux autres projets concernent les statistiques du Travail. Le premier est une recherche socio-historique sur la construction des statistiques du ministère du Travail, sous la responsabilité de Michel Offerlé (CRPS) et Etienne Penissat (Laboratoire de sciences sociales de l'ENS). Il se propose de rendre compte des évolutions organisationnelles des services de statistiques du ministère du Travail, des politiques de mise en statistiques des « problèmes sociaux » et des trajectoires de tous ceux qui concourent à la production de statistiques. Le deuxième projet, conduit par Béatrice Touchelay (Université de Paris XII), porte sur « l'émergence des statistiques du travail entre 1891 et 1967, ou la construction d'une réalité économique, politique et sociale ».

Un cinquième projet porte sur « le ministère du Travail et les secteurs tertiaires : la régulation des relations professionnelles dans le secteur du grand commerce alimentaire de 1950 à nos jours ». Conduite sous la responsabilité de Jean Saglio et Sophie

Le Corre (Centre de recherche innovation socio-technique et organisations industrielles, Université Pierre-Mendès-France, Grenoble), cette recherche met en avant l'hypothèse d'une faible participation du ministère du Travail à la régulation du système des relations professionnelles dans la grande distribution alimentaire. Un sixième et septième projets portent plus spécifiquement sur l'Etat et les acteurs sociaux. Un premier, conduit par Lucie Tanguy (Laboratoire Travail et mobilité, Université de Paris X), concerne « les débuts de la sociologie des relations professionnelles en France (1955-1970) : un courant de recherche impulsé et soutenu par le ministère du Travail ». Un second projet, réalisé par Michèle Tallard (IRIS-CNRS-Université Paris Dauphine), Michèle Dupré (GLYSI-SAFA-Université Lyon II), Olivier Giraud (CURAPP-CNRS-Université d'Amiens) et Catherine Vincent (IRES) porte sur les relations Etat-acteurs sociaux dans les transformations de la relation salariale en France et en Allemagne dans les années 1960-1970. Elle repose sur l'hypothèse que, si l'Etat peut imposer, dans une certaine mesure, des conditions-cadre de régulation du secteur ou influencer les dynamiques de constitution des acteurs de branche, il peut difficilement contraindre les organisations syndicales à se saisir des règles de façon conforme au projet politique ou au compromis social qu'elles véhiculent implicitement ou explicitement.

Un huitième projet porte sur « le ministère du Travail à l'épreuve du travail des femmes : le Comité du travail féminin (1965-1981) ». Sous la responsabilité de Jacques Commaille et Anne Revillard (Groupe d'analyse des politiques publiques-CNRS-ENS de Cachan), cette recherche se propose d'analyser l'action du Comité d'étude et de liaison des problèmes du travail féminin. Enfin, deux derniers projets portent respectivement sur la construction de la durée du travail entre 1890 et 1940 (Pierre Boisard, CEE-CNRS) et sur un préfet de la Troisième République, Alfred Golliard (Jean-Claude Barbier, CEE-CNRS), qui a eu d'importantes responsabilités dans le domaine de l'assistance et de l'hygiène et a eu à résoudre des conflits du travail.

En définitive, la qualité des projets permettra de relancer les travaux sur le ministère du Travail en intégrant les apports de la pluridisciplinarité et de la comparaison internationale, ainsi que d'alimenter un colloque de recherche prévu au printemps 2006, quelques mois avant la manifestation officielle de célébration de la création du ministère qui se déroulera à l'automne 2006.

Odile Join-Lambert

(1) Jacques Chevalier, « Le syndicalisme et l'Etat », in CURAPP, *L'actualité de la charte d'Amiens*, Paris, PUF, 1987, p. 65-120.

IRES

Biblio

La Revue de l'IRES Numéro spécial 45 – 2004/2

Les relations professionnelles dans le secteur public

Négocier dans les services publics : dimensions procédurales et stratégiques
(Udo Rehfeldt, Catherine Vincent)

Les relations professionnelles dans les fonctions publiques françaises. Eléments d'analyse
(Jean Saglio)

Les relations de l'Etat-patron avec les syndicats de fonctionnaires
(Jeanne Siwek-Pouydesseau)

Les relations professionnelles dans la fonction publique italienne
(Mimmo Carrieri)

Les relations sociales au travail dans la fonction publique hospitalière : le cas italien
(Jean-Olivier Mallet, Martine Gayral-Taminh)

Statut et contrat : deux modes de construction de la relation de travail
(Nicole Maggi-Germain)

L'ambiguïté des fondements, clé de lecture du fonctionnement d'un système de relations professionnelles
(Solveig Grimault)

Chronique Internationale de l'IRES

Numéro spécial 91 – Novembre 2004

Réforme des systèmes d'assurance maladie et débats sociaux

Les syndicats face aux réformes de l'assurance maladie
(Pierre Volovitch)

Etats-Unis. Un système de santé en crise... bien que privatisé !
(Catherine Sauviat)

Québec – Canada. Débats sur (et dans) le système d'assurance maladie
(Pierre Volovitch)

Mexique. Les deux faces de la réforme de la santé
(Michel Husson)

Allemagne. Les réorientations de la politique d'assurance maladie
(Patrick Hassenteufel)

Pays-Bas. Plus de marché pour sauver la solidarité ? Le pari néerlandais de la réforme de l'assurance maladie
(Marie Wierink)

Royaume-Uni. Le National Health Service : une institution pérenne en pleine transformation
(Odile Join-Lambert, Florence Lefresne)

Danemark. Changements et continuités du système de santé
(Carsten Jorgensen)

Suède. Des tensions en dépit de réformes déjà mises en place
(Annie Jolivet)

Belgique. Assurance maladie, soins de santé et sécurité sociale : trois éléments indissociables
(Marianne De Troyer, Estelle Krzeslo)

Italie. Les syndicats dans le débat public sur le système de santé
(Jean-Olivier Mallet, Martine Gayral-Taminh)

La santé, un bien supérieur ? (Michel Husson)

Les comparaisons internationales des systèmes de santé : apports et difficultés des classements de performances
(Michel Grignon)

Université Fudan. Séminaire sur la protection sociale animé par Pierre Concialdi. (Shanghai, septembre-décembre 2004)

Syndicats Ver.di de Metzingen et de Heidelberg (Allemagne). Conférences de Christian Dufour sur « Le temps de travail en France ». (Metzingen et Heidelberg, 4-5 octobre 2004)

ISE (Institut syndical européen). Réseau d'experts internationaux sur « La négociation ». Participation de Christian Dufour à un séminaire sur les thèmes principaux de la négociation en Europe en 2004). (Bruxelles, 18 octobre 2004)

Cité des Sciences et de l'Industrie. Forum Ptolémée. Communication d'Yves Lochar sur « Les métiers du musée ». (Paris, 19-20 octobre 2004)

CISME (Centre interservices de médecine du travail en entreprise). 42èmes Journées médicales « Santé et vie professionnelle après 50 ans ». Communication d'Annie Jolivet « Quitter le travail : qui, quand, comment ? ». (Paris, 21-22 octobre 2004)

Atelier de Recherches Théoriques François Perroux. Colloque « Politiques économiques et capitalisme contemporain ». Communication de Jacky Fayolle sur « La politique économique dans l'Union économique et monétaire européenne ». (Université de Marne La Vallée, 22 octobre 2004).

ISSTO (Institut des Sciences Sociales du Travail de l'Ouest), CGT-FO. Intervention de Catherine Sauviat sur « L'épargne salariale ». (Rennes, 27 octobre 2004)

Matisse - Paris 1. Séminaire « Hétérodoxies ». Intervention de Michel Husson sur « Emploi, salaire et réduction du temps de travail : l'introuvable orthodoxie ». (Paris, 27 octobre 2004)

Antenne expérimentale franco-chinoise en sciences humaines et sociales à Pékin. Séminaire de l'université Qinghua. Communication de Pierre Concialdi : « Protection Sociale et Sécurité Sociale en France ». (Pékin, 28 octobre 2004)

Institute of Applied Manpower Research et Center for Public Policy Governance. Séminaire « Coping with Globalization ». Communication de Pierre Concialdi : « Pensions in France and Europe: Trends, Issues and Alternatives ». (Delhi, 3-5 Novembre 2004)

Université technique de Munich, Institut de sociologie. Workshop international sur « La régulation du travail dans les entreprises sans représentation institutionnalisée ». Intervention de Christian Dufour et Adelheid Hege sur « Les acteurs et les relations sociales dans les établissements français avec et sans instances de représentation des salariés ». (Munich, 11-13 novembre 2004)

CAE (Conseil d'Analyse Economique). Assemblée plénière en présence du premier ministre, discussion par Jacky Fayolle du rapport « Désindustrialisation et délocalisations ». (Paris, 15 novembre 2004).

CGT (Confédération Générale du travail). Forum national : « Licenciements, la sécurité pour qui ? ». Participation de Jacky Fayolle à la table-ronde « L'état des lieux : où en sont le marché du travail et le droit social ? ». (Montreuil, 16 novembre 2004).

Collège international de philosophie. Séminaire « Déconstruction de l'Etat social ». Conférence de Michel Husson sur « Risque et néolibéralisme : analyse d'une déconstruction sociale ». (Paris, 16 novembre 2004)

CRIMT (Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail). Colloque international « Renouveau syndical : innovations pour un accroissement du pouvoir syndical à l'ère de la mondialisation ». Contributions de Christian Dufour et Adelheid Hege aux ateliers sur « La démocratie syndi-

cale, les alliances internationales, la construction du pouvoir syndical au niveau local ». (Montréal, 17-21 novembre 2004)

Association ShARE. Sharing Analysis on Regional Economics. Conférence de Pierre Concialdi : « Pensions in the PRC : Developments and Future Prospects ». (Shanghai, 24 novembre, 8 décembre 2004)

Laboratoire Lasaire. Intervention de Christian Dufour sur le thème de « L'évolution des formes de régulation sociale en Europe ». (Bruxelles, 29 novembre 2004)

OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail). Séminaire de formation « Travail et vieillissement ». Deux interventions d'Annie Jolivet « Age et conditions de travail dans l'Union européenne » et « Maintien dans l'emploi des travailleurs plus âgés : bonnes pratiques ». (Genève, 2-3 décembre 2004)

OSE (Observatoire Social Européen), Colloque « Les 20 ans de l'Observatoire Social Européen ». Participation de Jacky Fayolle à la table-ronde « Marché intérieur et union monétaire » (Bruxelles, 10 décembre 2004).

CEE (Centre d'Etudes de l'Emploi). Colloque « Gouvernance et expertise de l'emploi en Europe », Discussion par Jacky Fayolle des communications de la session « L'implication des acteurs sociaux dans les dispositifs d'évaluation et de gouvernance de l'emploi » (Paris, 13-14 décembre 2004).

Carré des sciences du ministère de la Recherche. Colloque organisé par le Centre d'Etudes de l'Emploi « Les Peer Reviews : regards croisés sur les mises en œuvre nationales de la Stratégie européenne pour l'emploi ». Contribution de Florence Lefresne « Gouvernance et expertise de l'emploi en Europe ». (Paris, 13-14 décembre 2004)

MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale). Rencontres européennes. Colloque « Approches mutualistes de la santé en Europe ». Intervention de Pierre Volovitch « Peut-on introduire la concurrence dans les systèmes d'assurance maladie ? » (Paris, 16 décembre 2004)

Conseil supérieur de la prud'homie. Présentation par Adelheid Hege et Christian Dufour des résultats de leur étude « La place des femmes dans les prud'hommes ». (Paris, 17 décembre 2004)

Université de Nantes, UFR de Sociologie, Lestamp. Colloque « Les sociétés de la mondialisation ». Intervention de Marie Raveyre « Mondialisation et encrage territorial : les nouvelles stratégies des grandes entreprises ». (Nantes, décembre 2004)

BULLETIN D'ABONNEMENT 2005

Nom
Adresse

- désire recevoir régulièrement *La Lettre de l'IRES* (gratuit)
 désire m'abonner à *Chronique Internationale* : 30 M
 désire m'abonner à *La Revue de l'IRES* : 65 V
 désire m'abonner à *Chronique Internationale* + Revue : 85 V
 désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50% sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.
Bulletin à retourner avec votre règlement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IRES,
- Virement CDC - RIB 40031 00001 0000245046D 80
- Carte VISA, MASTERCARD ou EUROCARD :
n° Date d'expiration

à :
IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est
93192 Noisy-le-Grand CEDEX
Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18
E-mail : info@ires-fr.org
Date Signature

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle
16, bd du Mont d'Est 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Directeur de la publication : Jean-Pierre Moussy
Responsable : Benoît Robin
Réalisation : Monique Jacquin
Louyot S.A. - Paris
Dépôt légal : 1er trimestre 2005 - ISSN n°1145-1394

L'IRES soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale. en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IRES dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois. Pour les obtenir, s'adresser auprès de l'organisation concernée (voir les adresses en page 6).



Robert BOTHEREAU et la CGT-Force Ouvrière

Gérard GAUTRON

Dans le cadre d'un large projet, organisé avec le Centre d'Histoire Sociale du XX^{ème} Siècle, un colloque sur le thème *Robert BOTHEREAU et les débuts de Force Ouvrière*, s'est tenu à l'occasion du Centenaire de la naissance de Robert BOTHEREAU (1901-1985). Les recherches réalisées se trouvent réunies en quatre tomes volumineux au travers de cette étude de l'Agence d'Objectifs.

Alors que Force Ouvrière est mal connue, que sa ligne directrice, son indépendance totale, est souvent mal comprise voire caricaturée, que le combat contre le « modernisme » de régressions sociales, est présenté comme un archaïsme, l'occasion a été donnée de dresser un portrait du premier Secrétaire Général de Force Ouvrière et de mieux comprendre le contexte et les causes de la scission de 1947.

Pourquoi l'œuvre considérable de cet homme, de cette jeune Confédération (de vieille tradition syndicale, il est vrai), furent-elles occultées alors même que les résultats de leurs luttes perdurent dans le droit et les institutions sociales ?

Fils d'un artisan tonnelier, Robert BOTHEREAU est élu, à moins de trente ans, Secrétaire de la Bourse du travail d'Orléans, puis de l'Union Départementale. Son travail acharné, ses qualités personnelles, notamment d'organisateur, lui permettent de développer rapidement l'Union Départementale et le font remarquer de Léon JOUHAUX et du Bureau Confédéral qu'il intègre en 1933.

Cet organisateur montra qu'il savait créer ou recréer : réseau de résistance (ce qui lui valut la Légion d'honneur et la Médaille de la Résistance), reconstitution d'une structure de la CGT clandestine et, plus tard, rassemblement de la tendance confédérée autour des Amis de Force Ouvrière, enfin création d'une Confédération

libre et indépendante, restaurant à la fois l'esprit de l'ancienne CGT et la tradition du syndicalisme indépendant.

Son action durant l'occupation et l'immédiat après-guerre suffirait à justifier l'importance de Robert BOTHEREAU. Mais il accomplit, dans les années qui suivirent, une œuvre syndicale considérable. Avec discrétion et ténacité, il suscita, poussa et participa à la mise en place d'un ensemble de dispositions et de conventions qui devaient, au cours des « Trente Glorieuses », faire évoluer considérablement la situation des salariés comme le mettent en exergue les papiers de l'époque et les dessins illustrant le journal officiel de l'organisation.



Les jeunes et le syndicalisme

Germain BERTRAND

Dans une société de plus en plus marquée par le culte de l'urgence et le souci de la réussite sociale à tout prix, les jeunes semblent se détourner de l'engagement syndical. Ayant du mal à s'identifier aux pratiques syndicales traditionnelles, ils donnent parfois l'impression de cultiver une certaine indifférence à l'égard de la vie sociale et économique.

S'appuyant notamment sur une série d'entretiens décoiffants, cette étude se propose d'analyser et de repérer les pesanteurs et dysfonctionnements qui freinent les jeunes dans leur désir de militer dans les grandes formations syndicales françaises. Elle met, par ailleurs, l'accent sur les tentatives répétées des grandes Confédérations pour mettre en place des structures adaptées aux besoins des jeunes générations qui entrent dans la vie active. Une place de choix est réservée aux stratégies développées par la CFTC en la matière.

Tout à la fois rigoureux et d'une grande liberté de ton, ce texte met en perspective les grandes problématiques qui sont au cœur de l'actuel divorce jeunes/syndicalisme, esquissant quelques pistes de réflexions concrètes pour y remédier.

Epargne salariale, bien respecter l'esprit de la participation

Sophie BAILACQ

Reconnaître les salariés comme acteurs et partenaires dans l'entreprise est un combat mené depuis toujours par la CFTC, car elle est convaincue que cette voie est la seule porteuse d'un véritable progrès économique et social.

Cet ouvrage s'attache aux aspects financiers de la participation. En attribuant aux salariés une part des performances qu'ils ont contribué à créer, l'épargne salariale est un moyen de favoriser leur association à la vie de l'entreprise.

Des mesures récentes visent à développer l'épargne salariale, tout particulièrement en faveur des salariés des petites entreprises qui en étaient le plus souvent écartés. Cet ouvrage met en avant les atouts des différents dispositifs d'épargne salariale, mais il insiste aussi sur les risques de dérives qui conduiraient à utiliser ces dispositifs en substitution à la politique salariale ou en les orientant vers des produits d'épargne retraite.

L'épargne salariale ne peut atteindre ses objectifs d'association des salariés que si la mise en place des dispositifs privilégie de réelles négociations. Pour aider les négociateurs dans cette tâche difficile mais très porteuse pour l'action syndicale, la deuxième partie de cet ouvrage reprend les différents dispositifs en les expliquant et en donnant sur chaque point important un éclairage de la position de la CFTC.



Dialogue social et petites entreprises

Benoît LEPLEY

Ce rapport d'étude sur les relations sociales dans les TPE/PME est un des éléments constitutifs d'un travail de thèse entrepris par Benoît Lepley. Poursuivant d'autres travaux qu'il a réalisés précédemment, il s'attache à donner à comprendre,

de façon la plus fine possible, des relations souvent mal connues et qui ont fait l'objet de relativement peu de recherches.

Il s'attache en particulier à identifier la figure (les figures) de l'employeur, patron de TPE/PME, ce qui constitue son identité, ses pratiques, ses façons de conduire sa petite entreprise. Il construit une typologie qui facilite la compréhension de la diversité des situations rencontrées. Il donne à voir comment celui qui a souvent fondé lui-même cette activité conçoit, et conduit les relations avec les salariés.

Il décrit également la façon dont les salariés construisent une relation avec cet ensemble que constitue l'entreprise et plus précisément avec l'employeur. Là encore, la diversité de situations est grande et la complexité des rapports est mise en évidence.

Le travail de recherche s'appuie sur une trentaine de monographies réalisées dans un important travail de terrain. Ces situations décrites ne prétendent pas à l'exhaustivité ni à la représentativité de toutes les situations. Pour autant elles permettent de mieux identifier ce qui structure à la fois les relations de travail mais également les relations sociales dans cet univers de la petite entreprise. Il met notamment en lumière l'importance des régulations informelles qui se construisent à l'intérieur de ces entreprises et transparaissent généralement peu à l'extérieur.

Comme pour d'autres travaux de ce type sur cet univers de la petite entreprise, les questions posées au syndicalisme sont nombreuses. Comment affirmer une présence syndicale là où elle est très souvent absente, alors même que plus d'un salarié sur deux travaille dans une entreprise de moins de 50 salariés ? Quel type d'intervention syndicale peut être efficace et adapté à ces situations ? Quels types de relations, de pratiques inventer et expérimenter ?

Les expériences accumulées sur la mise en place de la réduction du temps de travail sont riches d'enseignements et posent de nouvelles questions. Le travail d'enquête réalisé par Benoit Lepley se situe dans ce

contexte. Il apporte un certain nombre d'éclairages à partir des situations qu'il a rencontrées, de discussions, de négociations plus ou moins formelles engagées dans certaines de ces entreprises. Le travail dont il est rendu compte ici, invite à la réflexion, à une lecture attentive des réalités, pour discerner quelles sont les diverses possibilités et espaces de développement de nouvelles relations sociales dans le champ des PME.



Gestion de l'inaptitude des cadres

Tanguy BOTHUAN

Aujourd'hui, la santé des cadres semble être devenue un sujet de préoccupation pour les entreprises. En effet, habituellement discrets, les cadres ont commencé à exprimer, au sein même des entreprises ou au travers d'enquêtes et de sondages, une souffrance au travail pouvant provoquer une altération de leur santé et compromettre, à terme, la qualité ainsi que la continuité de leur parcours professionnel : la question du risque de leur inaptitude et de sa gestion était dès lors posée.

Pour quelles raisons la santé des cadres serait-elle aujourd'hui en question alors que traditionnellement la problématique de la santé au travail est associée aux bas niveaux de qualification ? Dans quelle mesure la santé des cadres est devenue un enjeu pour les entreprises ? Comment ont réagi les entreprises face au risque de l'inaptitude des cadres ? Quels niveaux de gestions ont-ils été mobilisés afin de faire face aux risques de santé auxquels ils sont exposés ? Peut-on dorénavant parler d'une politique de santé à destination des cadres au sein de l'entreprise ? Quelles sont les conséquences de l'instauration de cette politique sur le statut de cadre dans l'entre-

prise ? Surtout, comment apprécie-t-on la prise en compte de la santé des cadres au travail au sein d'une problématique générale de santé-travail ?

Répondant à ces interrogations, l'étude tend à démontrer que la sécurité n'est plus l'unique élément de référence lors de la construction d'une action de prévention de l'inaptitude dans l'entreprise. Avec l'accentuation des maladies d'origine professionnelle, l'émergence des pathologies mentales, d'une « obligation de sécurité de résultat » à la charge des entreprises ainsi que l'épanouissement de la notion de bien-être au travail, c'est la santé globale, prise dans ses composantes physiques et mentales, qui est dorénavant sollicitée en tant que pilier d'une politique de prévention devant prendre en compte l'organisation, les conditions de travail et les facteurs ambiants.

Les entreprises sont ainsi appelées à élaborer une gestion globale du risque santé visant à assurer la sécurité et à protéger la santé en vue de prévenir le risque de l'inaptitude. Pourtant, concernant les cadres cette gestion apparaît encore comme étant largement négociée individuellement. Or, la faiblesse actuelle de l'état de santé des cadres au travail résulte d'un accroissement de leur autonomie conjuguée à un affaiblissement de leur statut. Dès lors, dans une perspective de renforcement de la protection et de la prise en compte globale de la santé des cadres au travail, la présente étude défend le point de vue de replacer la gestion de l'inaptitude des cadres dans une perspective institutionnelle.

En effet, la santé au travail est un domaine de gestion partagé relevant de l'intervention des pouvoirs publics et de la négociation collective, la négociation inter-individuelle ne devant intervenir que dans un sens plus favorable. De plus, le bien être au travail convoque d'autres niveaux de gestion tels que le temps de travail ou l'accompagnement professionnel. Aussi, la politique de santé des entreprises commençant à prendre forme à l'adresse des cadres doit nécessairement se placer dans une dimension collective et élargie de gestion des ressources humaines.

POUR SE PROCURER CES TRAVAUX

CFDT - Emmanuel Mermet, 4 bd de la Villette 75955 Paris cedex 19 - Tel : 01 42 03 80 84 - E-mail : emermet@cfdt.fr

CFE-CGC - Francine Didier - 59/63 rue du Rocher 75008 Paris - Tel : 01 55 30 12 12 - E-mail : didier@cfecgc.fr

CFTC - Philippe Arondel - 13 rue des Ecluses St Martin 75483 Paris cedex 10 - Tel : 01 44 52 48 55 - E-mail : ecosoc@cfctc.fr

CGT - Fabrice Pruvost - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex - Tel : 01 48 18 92 66 - E-mail : f.pruvost@cgt.fr

CGT-FO - Secteur économique - 141 av. Du Maine 75680 Paris cedex 14 - Tel : 01 40 52 84 47 - E-mail : marie-suzie.pungier@force-ouvriere.fr

UNSA éducation - Jean-Louis Besnard - 21, rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex - Tel : 01 40 16 78 81 - E-mail : besn-jl@unsa.org